

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 13 FÉVRIER 2023, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

## **1) PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

## **2) OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h35.

## **3) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - 9.1. Bibliothèque
  - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - 9.3. Régie de la gestion des déchets
  - 9.4. Régionalisation de l'aréna
  - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
  - 13.1. Congrès ADMQ 2023
  - 13.2. Bibliothèque - Achat imprimante à reçu
  - 13.3. Offre de service professionnels – accompagnement assainissement des eaux usées
  - 13.4. Participation financière à l'étude de mise en commun de services en milieu municipale pour la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable et en gestion des eaux usées
  - 13.5. Persévérances scolaire – livres
  - 13.6. Formation inspecteur en bâtiment – Émission des permis, certificats ou attestation : inventaire des règles à respecter
  - 13.7. Formation inspecteur en bâtiment – Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire

- 13.8. Formation inspecteur en bâtiment : Initiation au Code de construction du Québec (CCQ)
- 13.9. Formation inspecteur en bâtiment : Droits acquis et régimes de tolérance à l'égard de situations existantes
- 13.10. Achat d'une cage pour les chiens
- 13.11. Travaux public - Lettrage remorque
- 14. Administration
  - 14.1. Formation- archivage – Formation sur l'utilisation et l'application du nouveau recueil des délais communs du secteur municipal
  - 14.2. Formation - le profil financier des municipalités
  - 14.3. Formation - le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter
  - 14.4. Formation - Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal
  - 14.5. Formation - Analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir
  - 14.6. Formation – Saviez-vous qu'il existe une alternative beaucoup moins coûteuse et aussi durable que l'asphalte conventionnel ?
- 15. Travaux publics
  - 15.1. Abat-poussière 2023
  - 15.2. Mario Demers – compagnon municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
- 16. Urbanisme et environnement
  - 16.1. Liste des permis
  - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 17. Demandes
  - 17.1. Demande d'accompagnement de Loisir Sport Centre-du-Québec pour la planification et la conception du parc municipal
- 18. Affaires courantes
  - 18.1. Modalités de versement du traitement des élus
  - 18.2. Stratégie d'économie d'eau potable 2021
  - 18.3. Schéma d'incendie
  - 18.4. Programme des travaux dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
- 19. Affaires nouvelles
- 20. Règlements
  - 20.1. Avis de motion – Règlement #2023-03-03 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction #2014-07
- 21. Période de questions
- 22. Levée de l'assemblée

Rés.2856-02-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE**

#### 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### 4.1. **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 16 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2857-02-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2023.

**ADOPTÉE**

#### 5) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## 6) CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 16 janvier 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

## 7) RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers et M. Simon Brunelle, maire ont participé aux ateliers de concertations de la MRC de Bécancour concernant le plan régionale des milieux humides et hydriques (PRMHH) le 25 janvier dernier à la MRC de Bécancour.
- La directrice générale et greffière-trésorière a assisté à la formation « Tout ce que vous devez savoir en tant que gestionnaire sur l'étendue du pouvoir de surveillance et de contrôle du chef du conseil » donné par l'ADMQ en virtuelle le 18 janvier.
- La greffière-trésorière adjointe, Mme Lyne Bertrand a assisté à la formation « les effets de la sanction du projet de loi 12 sur les organismes publics et sur les entreprises » donné le 2 février par l'ADMQ en virtuelle.
- L'étude préliminaire pour le projet d'assainissement des eaux usées a été déposé au MAMH pour fin d'approbation le 23 janvier dernier.

## 8) RAPPORT DU MAIRE

Le SSIRMRC procédera à l'inspection des détecteurs de fumées chez les citoyens de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard cet été.

## 9) RAPPORT DES COMITÉS

### 9.1. BIBLIOTHEQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Douze jeunes ont participé aux deux animations de la lecture assistée par animal se sont tenues les 23 janvier à l'École la Source et le 30 janvier à la bibliothèque ;
- Une exposition de livres sous la thématique de la St-Valentin a débuté à la fin janvier ;
- Il y a eu 141 prêts de livres en janvier 2023, 57 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 39 heures de bénévolat.

### 9.2. COMITE CULTUREL DE LA MRC DE BECANCOUR

La prochaine réunion aura lieu le 14 février 2023.

### 9.3. REGIE DE LA GESTION DES DECHETS

Une séance de travail a eu lieu le 26 janvier dernier.

### 9.4. REGIONALISATION DE L'ARENA

Rien à cet item

### 9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

Une soirée cinéma sera organisé à la salle Éric-Côté le 2 mars prochain.

## 10) COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2858-02-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **57 016.76 \$**:

**ADOPTÉ**

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202300026	ADMQ	Cotisation & assurance annuelles	1366.54\$
202300027	Hydro-Québec	Lumière de rues	138.52 \$
202300028	Excavation Denis Demers inc.	Versement de février-déneigement des rues ainsi que de la Salle Éric-Côté	9 110.43 \$
202300029	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Frais de déplacement et remboursement km station de chloration	3 308.22\$
202300030	RIDBNY	Ordures et & recyclables – février 2023	3 281.25 \$
202300031	CRSBP	Contribution 2023 pour le Réseau biblio	3 859.57 \$
202300032	Sogetel	Internet et téléphones	641.64 \$
202300033	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	150.28 \$
202300034	R.M. Leduc et compagnie	Fournitures de bureau bibliothèque	122.69 \$
202300035	Simon Brunelle	Remboursement kilométrage	68.77 \$
202300036	Hélène Lambert	Ménage janvier 2023	420.00 \$
202300037	Copibec	Frais licence support papier/numérique	28.74 \$
202300038	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48.25 \$
202300039	Coopérative d'aqueduc du 5 <sup>e</sup> rang	Remboursement perception des taxes d'aqueduc 2023	3505.00 \$
202300040	Amélie Hardy Demers	Remboursement frais de déplacement	19.60 \$
202300041	Financière Banque Nationale inc.	Intérêts dette à long terme – REG 2009-02	4 615.50 \$
202300042	Eurofins Environex	Analyse d'eau	188.56 \$
202300043	SNC-Lavalin inc.	Plans et devis (27%) Réfection rang Sainte-Cécile	7 226.18 \$
202300044	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	180.17 \$
202300045	Josiane Trottier	Remboursement achat linge à vaisselle pour salle Éric-Côté	60.00 \$
202300046	BuroPro Citation	Achat de livres	321.55 \$
202300047	Municipalité Deschailons-sur-le-Saint-Laurent	Remboursement de la quote-part étude sur la mise en commun opérateur en eau potable et égout	984.66 \$
202300048	Shellex Groupe conseil inc.	Honoraires professionnels pour l'étude pour le projet d'assainissement des eaux usées (69%)	12 532.28 \$
202300049	La Capitale Assureur de l'administration	Assurances collectives	2 169.18 \$
202300050	Josée Demers	Remboursement cotisation COMBEQ et quatre formations	1 637.86 \$
202300051	DHC Avocats	Services rendus	820.07 \$
202300052	Mégaburo inc.	Contrat photocopieur	158.60 \$
202300053	Visa Desjardins	Achat de fournitures de bureau	52.65 \$
	<b>Total</b>		<b>57 016.76 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

#### 11) **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 3 009,22\$ ainsi que 13 329.29 \$ en salaires.

**ADOPTÉE**

	<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
202200415	Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne	Annulé le paiement de la TPS et TVQ pour l'achat du 219 rue principale (paiement en double)	(5 510,80\$)
202300018	Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska	1 de 5 campagne financement majeure 2023-2027	187.50\$
202300019	Postes Canada	Achat de 200 timbres	211.55\$
202300020	Amélie Hardy Demers	Remboursement achat toiles solaires - bureau municipal	1 886.88\$
202300021	Receveur général du Canada	DAS - Remise janvier 2023	1 397.72\$
202300022	Ministre du Revenu du Québec	DAS - Remise janvier 2023	3 956.22\$
202300023	Industrielle Alliance	RVER - Remise janvier 2023	799.75\$
202300024	Postes Canada	Info	37.39\$
202300025	Postes Canada	Info-Cécilois	43.01\$
		<b>TOTAL :</b>	<b>3 009.22\$</b>

**12) LISTE DES REVENUS**

Denis Vaillancourt – Don pour parc municipal situé au 238, principal	500.00
Droits de mutation	172.00
Intérêts dépôt à terme	777.01
Intérêts sur arrérages	37.99
Location de la salle Éric-Côté	535.00
Loyer garderie – 2023-02	125.00
Médaille de chien	8.00
MTQ – Subvention VL acc Investissement	6 538.84
Municipalité Saint-Pierre-les-Becquets–½ Arpenteur rénovation cadastrale	1 244.10
Opérateur en eau potable – Coopérative 5 <sup>e</sup> Rang mai à déc 2022	623.50
Opérateur en eau potable – Mun Sainte-Marie-de-Blandford oct à déc 2022	1 699.00
Opérateur en eau potable – Société aqueduc 4 <sup>e</sup> Rang sept à déc 2022	299.00
Permis	15.00
Redevances carrières et sablières – André Bédard janv à déc 2022	1 190.60
Redevances carrières et sablières – Excavation Denis Demers juillet à déc 2022	6 666.75
Taxes municipales 2021	114.28
Taxes municipales 2022	275.06
Trop perçu	320.94
<b>Total</b>	<b>21 342.07</b>

**13) DÉPENSES À APPROUVER**

**13.1. CONGRES ADMQ 2023**

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2023 au Centre des congrès de Québec ;

Rés.2860-02-23

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'ADMQ offre un vaste choix d'activités de formation et est un lieu de réseautage ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la participation de la direction générale et greffière-trésorière, madame Amélie Hardy Demers ainsi que celle de la greffière-trésorière adjointe, madame Lyne Bertrand au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin 2023, de payer les frais d'inscriptions de 566\$ plus taxes pour madame Hardy Demers à titre de membre de l'ADMQ et 805\$ plus taxes pour madame Bertrand à titre de non-membre et à rembourser tous les frais reliés à cette activité.

**ADOPTÉE**

### **13.2. BIBLIOTHÈQUE – ACHAT IMPRIMANTE À REÇU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard possède deux postes de travail pour le prêt de livre de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard possède uniquement une imprimante pour les reçus émis suite aux transactions de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à CPU Desingh Inc. de Trois-Rivières pour l'achat d'une imprimante à reçu ;

Rés.2861-02-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'une imprimante à reçu pour la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme au coût de 258,00\$ taxes en sus incluant installation, frais de transport et de manutention chez l'entreprise CPU Design inc. de Trois-Rivières.

**ADOPTÉE**

### **13.3. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE – ACCOMPAGNEMENT ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE le « volet 1.1 – études préliminaires et plans et devis » a été déposé pour approbation au Ministère des Affaires municipales et Habitation par la firme Shellex groupe-conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une offre de service professionnel à la firme Techni-Consultant de Trois-Rivières pour l'assistance technique requise afin de poursuivre les étapes du projet d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement de la firme Techni-Consultant permettra à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard de compléter la dernière partie des exigences décrites dans le « volet 1.1 – Plans et devis », tel que décrit dans l'annexe 1 du *Programme d'infrastructures municipales d'eau* (PRIMEAU) du Ministère des Affaires municipales et Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme Techni-Consultant inclut les deux premières activités du « volet 1.2 – Réalisation des travaux » ;

CONSIDÉRANT QUE les autres activités du « volet 1.2 – Réalisation des travaux » feront l'objet d'un autre mandat, tel que spécifié par le ministère Transport et Mobilité durable du Québec et le Ministère des Affaires municipales et Habitation ;

Rés.2862-02-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat à la firme Techni-Consultants de Trois-Rivières pour compléter la dernière partie des exigences décrites dans le « volet 1.1 – Plans et devis », tel que décrit dans l'annexe 1 du *Programme d'infrastructures municipales d'eau* (PRIMEAU) du Ministère des Affaires municipales et Habitation ainsi que la réalisation des deux premières activités du « volet 1.2 – Réalisation des travaux » pour un montant forfaitaire de 8 950\$ taxes en sus, comprenant le remboursement des frais de

déplacement (facturés au cout de 0.65\$/km plus les frais connexes lorsqu'applicable).

Incluant :

- Rencontrer la direction et les différents intervenants pour définir les besoins et attentes ainsi que la mise en contexte du projet;
- Analyser les intrants et études antérieures réalisées lors de « l'étude préliminaire »;
- Préparer un (1) mandat professionnel avec qualifications tel qu'exigé par le MAMH:
  - Plans et devis pour construction (le guide PRIMEAU et le MTQ exigent qu'un appel d'offres distinct soit réalisé pour la surveillance des travaux);
- Gérer l'appel d'offres complet (addendas/réponses aux soumissionnaires si requis);
- Assistance pour l'ouverture des soumissions et préparer les documents pour les membres du comité de sélection;
- Rencontrer les membres du Comité de sélection et rôle de secrétaire du comité;
- Produire la recommandation du comité et explication détaillée en cas de rejet d'une firme
- Participer à la réunion de démarrage avec la firme.

QUE la firme Techni-Consultant transmette pour approbation au MAMH son devis au plus tard trois (3) semaines après l'approbation du MAMH de l'étude préliminaire soumis par la firme Shellex groupe-conseil ;

QUE cet accompagnement par la firme Techni-Consultant soit remboursé à 80% par le programme PRIMEAU, tel que mentionné sous les « coûts admissibles 5.4.1 » dans le volet 1.1. PRIMEAU, en vigueur le 17 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

#### **13.4. PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉTUDE DE MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL POUR LA GESTION DES RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET EN GESTION DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard accepté de participé à l'étude de la FQM visant à évaluer les besoins des municipalités en gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées par la résolution #2074-08-19;

ATTENDU QUE le projet d'étude devait couter 12 500\$, taxes en sus, qu'un montant de 6 129\$ serait remboursé par l'aide financière reçue et que le solde serait partagé entre les municipalités participantes.

ATTENDU QUE ce projet d'étude n'engage à aucune adhésion dans le futur ;

ATTENDU QUE ce projet d'étude visait à évaluer les besoins des municipalités en gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la finalité de ce projet était d'élaborer une entente intermunicipale sur la gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE les frais de l'étude ont finalement été de 16 424,24\$ avec taxes net ;

Rés.2863-02-23

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU unanimement par conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard accepte de payer les frais additionnels de l'étude, soit 984.66\$ à la municipalité de Deschailions-sur-St-Laurent.

**ADOPTÉE**

#### **13.5. PERSEVERANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 qui aura lieu du 13 au 17 février 2023 ;

CONDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'est engagée à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là ! ainsi que de porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire ;

CONDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire souligner la persévérance scolaire des élèves des écoles primaires la Nacelle et la Source ;

Rés.2864-02-23

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard offre un livre à chacune des sept classes des écoles la Nacelle et la Source et paie la somme de 113.65 \$ taxes en sus à Buropro Citation.

**ADOPTÉE**

**13.6. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT À LA FORMATION – ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATION : INVENTAIRE DES REGLES A RESPECTER**

Rés.2865-02-23

Il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Émission des permis, certificats ou attestation : inventaire des règles à respecter » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 320.26 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**13.7. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT À LA FORMATION – PERMIS DÉLIVRE SANS DROIT : SOLUTIONS ET RECOURS POUR LA MUNICIPALITE ET LE FONCTIONNAIRE**

Rés.2866-02-23

Il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire » dispensé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 83.75 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**13.8. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR EN BATIMENT A LA FORMATION – INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

Rés.2867-02-23

Il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Initiation au Code de construction du Québec » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 320.26 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**13.9. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT A LA FORMATION – DROITS ACQUIS ET RÉGIMES DE TOLÉRANCE A L'ÉGARD DE SITUATIONS EXISTANTES**

Rés.2868-02-23

Il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Demers à la formation intitulée « Droits acquis et régimes de tolérance à l'égard de situations existantes » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût total de 320.26 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**13.10. ACHAT D'UNE CAGE POUR LES CHIENS**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal est responsable de récupérer les chiens errants ;

CONSIDÉRANT QU'une cage pour chiens sécuriserait la manutention de ceux-ci lorsque nécessaire ;

Rés.2869-02-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de faire l'achat d'une cage pour chiens de grandeur très grand chez l'animalerie Mondou au coût de 156.99\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

#### **13.11. TRAVAUX PUBLIC – LETTRAGE REMORQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a fait l'achat d'une remorque ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à Lettrage Nord-Sud pour le lettrage de celle-ci ;

Rés.2870-02-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Lettrage Nord-Sud pour faire le lettrage de la remorque appartenant à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au coût de 130\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### **14. ADMINISTRATION**

#### **14.1. FORMATION ADMQ – ARCHIVAGE – FORMATION SUR L'UTILISATION ET L'APPLICATION DU NOUVEAU RECUEIL DES DELAIS COMMUNS DU SECTEUR MUNICIPAL**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers participera à la formation gratuite ayant pour titre : « Archivage, formation sur l'utilisation et l'application du nouveau recueil des délais communs du secteur municipal » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

#### **14.2. FORMATION – LE PROFIL FINANCIER DES MUNICIPALITÉS**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que la greffière-trésorière adjointe, Mme Lyne Bertrand participeront à la formation gratuite ayant pour titre : « le profil financier des municipalités » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

#### **14.3. FORMATION - LE BILAN FINANCIER : L'IMPORTANCE DE SAVOIR LE LIRE ET L'INTERPRÉTER**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que la greffière-trésorière adjointe, Mme Lyne Bertrand participeront à la formation gratuite ayant pour titre : « le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

#### **14.4. FORMATION - TRUCS ET ASTUCES POUR LA PRÉPARATION ET L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que la greffière-trésorière adjointe, Mme Lyne Bertrand participeront à la formation gratuite ayant pour titre : « trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

**14.5. FORMATION - ANALYSE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PAR LE MAMH : CE QU'IL FAUT SAVOIR**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers ainsi que la greffière-trésorière adjointe, Mme Lyne Bertrand participeront à la formation gratuite ayant pour titre : « analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

**14.6. FORMATION – SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE UNE ALTERNATIVE BEAUCOUP MOINS COUTEUSE ET AUSSI DURABLE QUE L'ASPHALTE**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers participera à la formation gratuite ayant pour titre : « saviez-vous qu'il existe une alternative beaucoup moins couteuse et aussi durable que l'asphalte » donné par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

**15. TRAVAUX PUBLICS**

**15.1. ABAT-POUSSIÈRES 2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a reçu trois soumissions pour le chlorure de calcium liquide 35% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a besoin de 15 000 litres ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Enviro-Solution Canada

Fournisseur	15 000 litres	Total
Somavrac	0,3920 \$	23 807,85 \$
Entreprises Bourget	0,4270 \$	25 637,50 \$
Enviro-Solutions Canada	0,3484 \$	20 738,70 \$

Rés.2871-02-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'étendre 15 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2023 au prix de 0.3484\$ le litre plus taxes et de mandater la municipalité de Fortierville auprès du Enviro-Solutions Canada.

**15.2. MARIO DEMERS – COMPAGNON MUNICIPALITE DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Sainte-Marie-de-Blandford a transmis la résolution # 23-02-32, demandant l'autorisation à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard que son inspecteur municipal, M. Mario Demers soit le compagnon d'apprentissage de l'inspecteur municipal à Sainte-Marie-de-Blandford dans le cadre de sa formation pour le traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND) ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Demers possède les qualifications requises exigées par Emploi Québec pour être compagnon pour la formation OTUND ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté la résolution # 2845-01-23 le 16 janvier dernier déterminant la tarification requise ;

Rés.2872-02-23

CONSIDÉRANT QUE la formation OTUND exige 350 heures d'apprentissage sous la supervision d'un compagnon reconnu par Emploi-Québec ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser M. Mario Demers à agir à titre de compagnon pour l'inspecteur municipal de Sainte-Marie-de-Blandford pour la formation pour le traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND) et à faire parvenir à la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford les frais inérant à ce compagnonnage.

**ADOPTÉE**

## **16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **16.1. LISTE DES PERMIS**

Un permis de construction ainsi qu'un permis de rénovation ont été délivrés en janvier 2023 pour une valeur de 543 320 \$.

### **16.2. DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de janvier 2023. Aucune anomalie n'est constatée.

## **17. DEMANDES**

### **17.1. DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DE LOISIR SPORT CENTRE-DU-QUEBEC POUR LA PLANIFICATION ET LA CONCEPTION DU PARC MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des parcs vise à procurer, au plus grand nombre d'usagers possible, une expérience de loisir agréable et positive;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite investir dans l'aménagement d'installations et d'équipements de parcs « rentables » sur le plan social et en matière de fréquentation;

CONSIDÉRANT QU'il existe une multitude de normes, de règlements et de bonnes pratiques à considérer lors de l'aménagement ou la mise à niveau des parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager des parcs pour tous accessibles, attrayants, sécuritaires, mieux adaptés aux nouvelles tendances loisir et aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Centre-du-Québec possède un certain bagage de connaissances et d'expertises en matière d'aménagement de parc;

Rés.2873-02-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de déposer une demande d'accompagnement auprès de Loisir Sport Centre-du-Québec destinée à guider, conseiller et éclairer notre municipalité dans son processus de planification et de conception d'un parc municipal en loisir.

**ADOPTÉE**

## **18. AFFAIRES COURANTES**

### **18.1. MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE VERSEMENT DU TRAITEMENT DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) indique que : « *la rémunération fixée en vertu de l'article 2 et l'allocation de dépenses prévue à l'article 19*

*sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution ».*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire établir les modalités de versement du traitement des élus municipaux ;

Rés.2874-02-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que le traitement des élus municipaux soit versé en quatre (4) versements égaux, soit les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre de chaque année.

**ADOPTÉE**

#### **18.2. STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2021**

Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant les Audits de l'eau de l'American Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement pour l'année 2021 a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Les recommandations sont que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard qui a installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels devra inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau, d'ici le 1er septembre 2023.

#### **18.3. SCHÉMA D'INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité ;

Rés.2875-02-23

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'entériner le rapport annuel d'activité 2022 de la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **18.4. QUATRIÈME PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Rés.2876-02-23

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide

financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

## **19. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun ajout.

## **20. RÈGLEMENTS**

### **20.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-03-03 RELATIF A L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #2014-07**

Rés.2877-02-23

Monsieur Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction #2014-07. La directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

## **21. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Aucune question

## **22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.2878-02-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h58.

\_\_\_\_\_  
Simon Brunelle, maire

\_\_\_\_\_  
Amélie Hardy Demers directrice générale  
et greffière-trésorière

